



CHARTE

« Favoriser l'accès à la culture pour les personnes en situation de Handicap sur les communes de Porspoder, Landunvez et Lanildut »

Introduction

La culture doit être accessible dès le plus jeune âge en faveur de tous les publics. La culture est vectrice de lien social et contribue à l'épanouissement de l'être humain. Elle permet d'avancer et de franchir des obstacles dans une société parfois très complexe, elle est aussi source de bien-être et d'harmonie.

La culture s'adresse à tous les publics, y compris aux personnes en situation de handicap. Si le monde de la culture, le Ministère de la culture, le secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées, les conseils départementaux, font des efforts significatifs pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées à la culture, il est important que cela soit impulsé au niveau des territoires à commencer par des petites communes avec un tissu associatif, des bénévoles, des structures spécialisées extrêmement agiles.

Les communes de **Porspoder** (1865 habitants), **Landunvez** (1481 habitants), **Lanildut** (978 habitants) et **le secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé des personnes handicapées** ont décidé de travailler de concert pour impulser une politique afin de favoriser l'accès à la culture en faveur des personnes en situation de handicap. Il s'agit de se fixer des objectifs et de contribuer à faire en sorte que le regard de la société sur les personnes handicapées change. C'est l'objet de la présente charte.

Par la suite, l'idée est d'élargir le cercle des signataires aux communes voisines.

Les objectifs pris au titre de cette charte portent sur :

- . L'accès des lieux publics ;
- . Mise en avant du travail des artistes ;
- . Création artistique ;
- . Mise en place d'outils ;
- . Valoriser le travail du tissu associatif ;

Objectifs de la charte

« L'accès à tous les lieux culturels »

Objectif : *Attirer les visiteurs et les spectateurs en situation de handicap.*

Les signataires s'engagent à faire leurs meilleurs efforts, en fonction des moyens de chaque commune pour :

. Favoriser l'accessibilité des lieux culturels des communes de Porspoder, Landunvez et Lanildut (salles de spectacles, futur centre culturel *Le Phare...*), communiquer sur l'accessibilité de ces lieux à travers une communication visible sur les supports de communication et les réseaux sociaux des communes (Facebook, Twitter, Lettres communales...) afin que des personnes atteintes de handicap osent se déplacer sans se poser la question de savoir si nos lieux leurs sont accessibles parce qu'elles sont persuadées que beaucoup de structures ne leur sont pas encore adaptées dans les régions.

« Mise en avant du travail des artistes »

Objectif : *Mettre en avant de façon régulière le travail artistique des personnes en situation de handicap*

Les signataires s'engagent à faire leurs meilleurs efforts, en fonction des moyens de chaque commune pour :

Encourager et favoriser la présentation d'expositions, de spectacles, de concerts d'artistes en situation de handicap - en partenariat avec les associations spécialisées - durant toute l'année. Les communes de Porspoder, Landunvez et Lanildut se coordonneront pour promouvoir ces différentes manifestations.

« Création artistique »

Objectif : *Penser, réaliser et produire un projet*

Les signataires s'engagent à faire leurs meilleurs efforts, en fonction des moyens de chaque commune pour :

. Créer et organiser, pas moins qu'une fois tous les deux ans maximum un spectacle - avec des personnes en situation de handicap - à Porspoder, Landunvez ou Lanildut en sollicitant tous les corps de métier liés à la création artistique (comédien, metteur en scène, éclairagiste, costumier, décorateurs...) en partenariat avec le tissu associatif des trois communes. Cela peut être une pièce de théâtre écrite en résidence d'été, un concert réaliser autour d'une thématique choisie au préalable par les artistes...

« Mise en place d'outils »

Objectif : *Donner accès à toutes les formes d'art*

Les signataires s'engagent à faire leurs meilleurs efforts, en fonction des moyens de chaque commune pour :

. Organiser annuellement des visites guidées des lieux patrimoniaux, des pièces de théâtre, des spectacles danse... à Porspoder, Landunvez et Lanildut, pour tous les types de handicap et en y incluant des outils adaptés.

« Valoriser le travail du tissu associatif »

Objectif : *Accompagner les personnes en situation de handicap vers toutes les formes d'art*

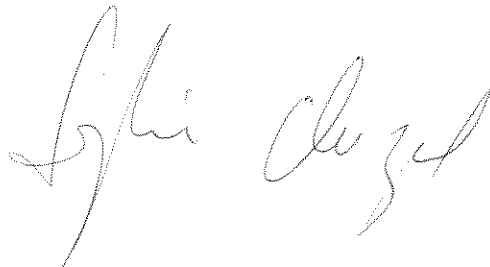
Les signataires s'engagent à faire leurs meilleurs efforts, en fonction des moyens de chaque commune pour :

. Accompagner au long cours l'ensemble des associations des communes de Porspoder, de Landunvez et Lanildut pour organiser des cours de dessin, de danse, de théâtre, des événements sur la préservation du Patrimoine... en prenant en compte la diversité des handicaps : mental (ou déficience intellectuelle), auditif, visuel, moteur, autistique, psychique... avec l'aide de structures professionnelles et spécialisées.

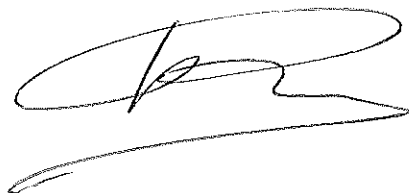
Fait à Porspoder,

Le jeudi 22 juillet 2021

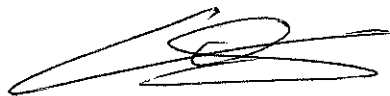
**Mme Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre,
chargée des Personnes Handicapées ;**

Handwritten signature of Sophie Cluzel in black ink.

M. Yves ROBIN, Maire de PORSPODER ;

Handwritten signature of Yves Robin in black ink.

M. Christophe COLIN, Maire de LANDUNVEZ ;

Handwritten signature of Christophe Colin in black ink.

M. Jean-Noël BRIANT, Maire de LANILDUT ;

Handwritten signature of Jean-Noël Briant in black ink.